



Procès-Verbal

Commission Régionale d'Appel Règlementaire

RELEVÉ DE DÉCISION

AUDITION DU 21 JUILLET 2020

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football :

Présents : Paul MICHALLET (Président de séance), Pierre BOISSON (Secrétaire de séance), Christian MARCE, Alain SALINO, Jean-Claude VINCENT, Michel GIRARD, Bernard CHANET et Roger AYMARD.

Assistent : Méline COQUET et Manon FRADIN.

Monsieur MARCE Christian n'ayant participé ni aux délibérations ni à la décision.

DOSSIER N°50R : Appel de l'A.S. SAINT PRIEST en date du 08 juillet 2020 contre une décision prise par la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage lors de sa réunion du 29 juin 2020 ayant déclaré le club requérant en infraction, au 15 juin 2020, vis-à-vis du Statut Fédéral et du Statut aggravé de l'Arbitrage de la LAuRAFoot.

La Commission Régionale d'Appel,

- Confirme la décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage prise lors de sa réunion du 29 juin 2020.
- Met les frais d'appel inhérents à la présente procédure d'un montant de 90 euros à la charge de l'A.S. SAINT PRIEST.

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier électronique ultérieurement.



RELEVE DE DECISION

AUDITION DU 21 JUILLET 2020

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football :

Présents : Pierre BOISSON (Président de séance), Christian MARCE (Secrétaire de séance), Alain SALINO, Jean-Claude VINCENT, Michel GIRARD, Bernard CHANET.

Assistent : Méline COQUET et Manon FRADIN.

DOSSIER N°52R : Appel du F.C. VAULX EN VELIN en date du 16 juillet 2020 contre la décision prise par la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football lors de sa réunion du 29 juin 2020 ayant prononcé un retrait de quatre points fermes au classement de son équipe évoluant en Futsal Régional 2 et une amende de 150 euros.

La Commission Régionale d'Appel,

- **Confirme la décision de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football prise lors de sa réunion du 29 juin 2020.**
- **Met les frais d'appel inhérents à la présente procédure d'un montant de 90 euros à la charge du F.C. VAULX EN VELIN.**

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier électronique ultérieurement.



RELEVE DE DECISION

AUDITION DU 21 JUILLET 2020

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football :

Présents : Paul MICHALLET (Président de séance), Pierre BOISSON (Secrétaire de séance), Christian MARCE, Alain SALINO, Jean-Claude VINCENT, Michel GIRARD, Bernard CHANET et Roger AYMARD.

Assistent : Méline COQUET et Manon FRADIN.

Monsieur MARCE Christian n'ayant participé ni aux délibérations ni à la décision.

DOSSIER N°48R : Appel du F.C. D'ECHIROLLES en date du 06 juillet 2020 contre une décision prise par la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage lors de sa réunion du 29 juin 2020 ayant déclaré le club requérant en infraction, au 15 juin 2020, vis-à-vis du Statut Fédéral et du Statut aggravé de l'Arbitrage de la LAuRAFoot.

La Commission Régionale d'Appel,

- **Confirme la décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage prise lors de sa réunion du 29 juin 2020.**
- **Met les frais d'appel inhérents à la présente procédure d'un montant de 90 euros à la charge du F.C. ECHIROLLES.**

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier électronique ultérieurement.



RELEVE DE DECISION

AUDITION DU 21 JUILLET 2020

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football :

Présents : Paul MICHALLET (Président de séance), Pierre BOISSON (Secrétaire de séance), Christian MARCE, Alain SALINO, Jean-Claude VINCENT, Michel GIRARD, Bernard CHANET et Roger AYMARD.

Assistent : Méline COQUET et Manon FRADIN.

DOSSIER N°44R : Appel de M. TOK Ismaël en date du 15 juin 2020 contre une décision prise par la Commission Régionale de l'Arbitrage lors de sa réunion du 13 juin 2020 concernant les classements et affectations des arbitres de Ligue.

La Commission Régionale d'Appel,

- **Confirme la décision de la Commission Régionale de l'Arbitrage prise lors de sa réunion du 13 juin 2020.**
- **Met les frais d'appel inhérents à la présente procédure d'un montant de 90 euros à la charge de M. TOK Ismaël.**

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier électronique ultérieurement.

